

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,
le 23 janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
18 JANVIER 2018

DATE d'AFFICHAGE
26 JANVIER 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	36
Présents :	31
Votants :	33

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE.

M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE
M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis LE RALLE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°07-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE LA FOUÉE A SAINT-DOLAY-
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE LA SCI LE BOT INVEST POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE LEMEE LTP**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, propose de céder au profit de la SCI LE BOT INVEST, représentée par M. Yvonnick LE BOT, pour le compte de l'entreprise LEMEE LTP, un lot d'une superficie de 3 035 m² environ, correspondant à la parcelle cadastrée YE 258 pour partie, située sur le Parc d'Activités de La Fouée à SAINT-DOLAY.

Conformément à l'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, France Domaines 56, dans le cadre de la cession d'immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %, l'avis de France Domaine 56 a été sollicité.

L'estimation n° 2017-212V1007 datée du 28 décembre 2017, réalisée par France Domaines 56, s'élève à 15 € HT le m². Au regard de cet avis mais également de la délibération n° 120-2016 du 20 septembre 2016, fixant le prix de vente des terrains sur ce Parc d'Activités, le Vice-président propose de céder ce lot viabilisé de tous les réseaux, au prix unitaire de 15 € HT le m². Le prix est assujéti à la TVA sur prix de vente total, soit un prix total hors taxes (HT) de 45 525 €, soit un montant 54 630 € TTC.


Conformément à la délibération n° 90-2013 du 8 octobre 2013, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne se réserve le droit de reprendre ce foncier, si au terme de trois années à l'issue de la présente vente l'acquéreur n'a pas réalisé son projet immobilier, dans les conditions initiales de vente.

La vente se réalisera de gré à gré et le prix sera payé au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession d'un lot d'une superficie totale de 3 035 m² correspondant à la parcelle cadastrée YE 258 pour partie, viabilisé de tous les réseaux au profit de la SCI LE BOT INVEST pour le compte de l'entreprise LEMEE LTP, au prix total 45 525 € HT, soit 54 630 € TTC, aux conditions exposées préalablement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 26 janvier 2018
Le Président,

A circular official stamp is partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp, which appears to contain the name of the commune or organization.